



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Commission cantonale d'utilisation du fonds de
désendettement
Kantonale Kommission für die Verwendung des
Entschuldungsfonds

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Fribourg, le 15 mars 2011

Rapport 2010 au Conseil d'Etat Fonds cantonal de désendettement

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au 1er janvier 2006 sont entrées en vigueur les ordonnances concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques et concernant les modalités d'utilisation du Fonds. En vertu de l'art. 4 al. 3 de l'ordonnance du 29 novembre 2005, je suis en mesure de vous renseigner comme suit.

La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement a été nommée le 29 novembre 2005. Cette Commission est constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des tutelles.

Durant l'année 2010, la Commission a siégé à quatre reprises. Elle s'est déterminée sur onze demandes de désendettement. Elle a rendu dix décisions positives pour un montant total de 204'450.45 francs et une décision négative. Deux demandes de prêt pour lesquels la Commission a demandé des compléments d'informations, ont été retirées. Les demandes ont été adressées majoritairement par le service de désendettement de Caritas Fribourg. En sus, une requête provient d'un tuteur officiel et une autre d'un Service des tutelles et curatelles.

Le montant des prêts octroyés varie de 5'464 francs pour le moins élevé à 30'000 francs pour le plus élevé. Les personnes au bénéfice de prêts du Fonds remboursent lesdits prêts par des acomptes allant de 150 à 1'000 francs par mois. Le plan de remboursement s'étale sur une période de 19 mois pour le remboursement le plus rapide et jusqu'à 48 mois pour le remboursement le plus long.

Au 31 décembre 2010, vingt-cinq prêts sont en cours de remboursement. Par ailleurs, six prêts ont été totalement remboursés durant l'année 2010. Le montant des acomptes remboursés par les débiteurs s'élève à 139'049.10 francs pour l'année 2010. En général, les remboursements se réalisent conformément aux contrats signés. Toutefois, quatre dossiers ont nécessité des rappels. En outre, un report de mensualités a été octroyé dans un dossier et une autre situation a été présentée à la Commission qui a entériné la modification des acomptes à rembourser.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire principal de la Commission. En 2010, ce service a suivi 294 dossiers dont :

- Huit demandes ont été acceptées par la Commission d'utilisation du Fonds de désendettement.
- Trois demandes ont été présentées à la Commission dont deux ont été retirées et une a reçu une réponse négative.
- Dix-huit dossiers ont déjà été traités par la Commission et sont en cours de remboursement.
- Trente-huit dossiers pourraient à l'avenir faire l'objet d'une demande à la Commission.
- Deux cent vingt-sept dossiers ne peuvent trouver de solution via le Fonds de désendettement.

Au 31.12.2010, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'143'444.30, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 256'555.70 soit au total Fr. 1'400'000, le montant de départ attribué au Fonds.

Je vous transmets, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de ma considération distinguée.

François Mollard
Président